

Commune de Donzenac

Séance du Conseil Municipal du 11 juin 2021

La séance est ouverte à 20h30 - Secrétaire de séance : A. Fronty
Absents excusés : F. Sicard, T. Laroze, N. Dufour-Laridan

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 1^{er} avril 2021.

Modification du Plan Local d'Urbanisme

F. Réparat, rapporteur, rappelle que, par délibération du 12 juin 2020, le Conseil Municipal a prescrit la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme pour permettre l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2Aux dans le secteur du Pont de l'Hôpital. L'enquête publique s'est déroulée du 12 avril au 12 mai 2021. Le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable assorti de recommandations. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme conformément à l'avis motivé du commissaire-enquêteur sous réserve du strict respect de ses recommandations. La délibération fera l'objet d'un affichage en mairie, dans les panneaux des villages et sur le site internet de la commune pendant un mois. Mention de cet affichage sera en outre inséré dans un journal habilité à recevoir des annonces légales diffusé dans le département.

Opposition au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la CABB

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) a prévu le transfert obligatoire de la compétence en matière de planification urbaine locale. L'article 136 précisait que ce transfert serait effectif le 27 mars 2017 sauf pour les intercommunalités pour lesquelles le dispositif d'opposition aurait été appliqué. Ainsi, en 2017 les communes membres de l'Agglo se sont prononcées défavorablement au transfert de la dite compétence, dans les conditions de minorité de blocage. Cependant la loi prévoit que les EPCI qui n'auraient pas encore pris la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme ou de documents d'urbanisme en tenant lieu et de cartes communales, deviennent compétents de plein droit « le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutif au renouvellement des conseils municipaux et communautaires », soit le 1^{er} janvier 2021. La loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire a fixé au 1^{er} juillet 2021 l'échéance de ce transfert. L'article 5 de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 est venu préciser que le délai dans lequel les communes peuvent s'opposer au transfert, court du 1^{er} octobre 2020 au 30 juin 2021. Le mécanisme de blocage peut s'exercer dans les mêmes conditions, à savoir une opposition d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population. Actuellement 27 communes de l'Agglo sont en cours d'élaboration ou de révision d'un PLU et les communes ont à cœur de poursuivre seules les études engagées. Le Plan Local de l'Habitat de l'Agglo doit prochainement faire l'objet d'un bilan qui pourra permettre de relancer les discussions liées aux thématiques de l'habitat. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) Nouvelle Aquitaine approuvé le 27 mars dernier impactera probablement le SCOT Sud Corrèze lequel va faire l'objet d'une révision générale. Ainsi, compte tenu de ces éléments, le transfert de la compétence PLU semble encore prématuré à l'échelle de notre territoire. Le transfert demeure possible à tout moment, avec les mêmes conditions d'opposition pour les communes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme ou de documents d'urbanisme en tenant lieu et de cartes communales.

Jury d'assises

Conformément à l'arrêté préfectoral du 06 avril 2021, A. Conjat, rapporteur, invite le Conseil à procéder au tirage au sort des électeurs de la commune afin de constituer la liste préparatoire du jury criminel de la cour d'assises de la Corrèze pour l'année 2022. Sont désignés par le sort : Mons Didier, Julian Frédéric, Giovanni Antoine, Doco Sandrine, Quenée Laurence, Scotet Marie Françoise.

Commercialisation des séjours des chalets du camping « La Rivière » par la SPL Brive Tourisme

Agglomération - Prise de participation

La délégation de service public relative à la commercialisation des séjours des chalets du camping « La Rivière » a été dénoncée suite aux défaillances de la société REVEA. La CABB, compétente en matière de tourisme, a structuré son action au sein de la SPL Brive Tourisme Agglomération. Conformément à ses statuts, cette SPL a pour objet la réalisation de programmes locaux de développement touristique, en particulier pour l'élaboration de services touristiques (mise en marche et commercialisation du territoire de l'Agglo) et l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, dans les conditions fixées par l'article L.133-3 du Code du Tourisme. A cet effet, elle peut assurer des prestations de services pour ses actionnaires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de devenir actionnaire de la SPL Brive Tourisme Agglomération en faisant l'acquisition de 19 parts sociales pour un montant de 1 900 € ; décide de confier à la SPL Brive Tourisme Agglomération la commercialisation des séjours des chalets du camping « La Rivière » et de conclure avec elle une convention de prestation de service à

compter du 15 juin 2021 pour une durée de 1 an (renouvelable). La rémunération de la SPL est fixée à 15 % du chiffre d'affaire ; désigne Y. Laporte pour siéger à l'Assemblée Spéciale du Conseil d'Administration de la SPL et Y. Valadas pour siéger à l'Assemblée Générale.

Partenariat village-étape/guide du routard

Y. Valadas, rapporteur, informe le conseil que le Guide du Routard des Villages Etapes est en cours de préparation. 12 encarts publicitaires sont réservés aux villages-étapes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que le budget 2021 des encarts publicitaires est bouclé et réserve sa décision pour 2022/2023.

Subvention « Les Amis de Donzenac »

Sur le rapport de J. Fantou, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 1 000 € à la nouvelle association « Les Amis de Donzenac » pour l'aider à démarrer.

Redevance pour raccordement des professionnels aux bornes électriques communales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 30 € la redevance annuelle de raccordement des professionnels aux bornes électriques communales.

Médecine préventive

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Corrèze pour les années 2021 (association interentreprises de santé au travail de la Corrèze - 73,50 € par agent).

ALSH

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, le recrutement d'agents saisonniers pour les vacances d'été,

Questions diverses

Marchés publics

J-F. Chevreuil, rapporteur, rend compte de l'attribution du marché d'aménagement de la route de rond et du marché de voirie 2021.

Arrivée de la fibre

A. Fronty, rapporteur, fait un point sur l'arrivée de la fibre dans la commune.

Nouveau centre d'incendie et de secours

J-F. Chevreuil, rapporteur, informe le conseil de la délivrance du permis de construire du nouveau centre d'incendie et de secours. La consultation des entreprises se tiendra au moins de juillet, pour un début de chantier en septembre/octobre.

Elections départementales et régionales

M. le Maire fait le point sur la tenue des scrutins des 20 et 27 juin prochains. Il rappelle au Conseil qu'une réunion d'information sur la tenue des bureaux de vote se tiendra en mairie samedi 18 juin, à 10h30.

Implantation de la borne de recharge pour véhicules électriques place Martin Principaud

M. le Maire présente le plan d'implantation de la borne de recharge pour véhicules électriques place Martin Principaud.

Vaccibus

Y. Valadas fait le point sur les deux journées de vaccination (covid) organisées à la salle des fêtes A. Morand les 10 et 11 juin 2021. Quatre autres journées sont prévues les 22, 23 juillet et les 02, 03 septembre prochains.

Comptes rendus des réunions extérieures

Les Conseillers Municipaux rendent compte des réunions extérieures auxquelles ils ont assisté (A. Conjat pour le Conseil d'Ecole).

Politique de proximité

M. le Maire fait le point sur les travaux en cours sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30 minutes.

Donzenac, le 11 juin 2021

Le Secrétaire de séance
A. Fronty

Le Maire,